

ConsultationFonderieHorne@environnement.gouv.qc.ca
info@rouyn-noranda.ca

ENVOI PAR
COURRIEL

Mémoire consultation fonderie Horne de Glencore

Mesdames, Messieurs,

L'été 2022 fut fort difficile pour la population de Rouyn-Noranda.

Ils ont appris que des effets néfastes provenant des émanations de la fonderie Horne comportaient des risques pour la santé de la population de Rouyn-Noranda : plus à risque de développer des cancers, d'avoir des enfants pouvant naître de façon prématurée et ayant un petit poids, les rendant ainsi plus vulnérables. Aucun doute dans nos esprits puisque des **médecins** l'ont constaté : les contaminants rejetés dans l'air par la fonderie en sont la cause principale.

Pire, nous avons compris que ces données sur les effets de cette pollution industrielle étaient connues depuis de nombreuses années et ont été cachées à la population locale et dans l'ensemble du Québec.

Je souhaite sentir que ma santé et celle des miens ne sont pas menacées. La situation est insoutenable et doit changer. Le gouvernement doit défendre la population et exiger que Glencore – Fonderie Horne respecte les normes québécoises, **tel que le demandent les médecins de Rouyn-Noranda**.

Ce sont les raisons pour lesquelles je soumetts, dans le présent mémoire, mes demandes visant d'abord la protection de la santé de la population de Rouyn-Noranda :

- **Atteinte de la cible intermédiaire de concentration annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air d'ici un an maximum**. Considérant qu'il s'agit de la seule cible sécuritaire pour les populations vivant à proximité de la fonderie.
- **Atteinte de la norme provinciale de 3 ng/m³ d'arsenic par la Fonderie Horne au plus tard d'ici cinq ans**. Ils ont droit à la même qualité d'air que partout ailleurs au Québec. C'est une question de santé et de justice.
- **Atteinte des normes provinciales** pour les autres métaux (plomb, cadmium, nickel, etc.) dès la première année de l'autorisation ministérielle débutant en novembre 2022.

- **Identification aux 8 heures des cibles maximales** identifiées par la santé publique. Une moyenne journalière cache des pics, il faut des mesures tous les jours et aux périodes concernées.
- **Décontamination des sols** dans tous les secteurs de la ville de Rouyn-Noranda qui ont été contaminés, d'ici 1 an. Si les normes de la qualité de l'air sont respectées à l'avenir, il s'agira des derniers travaux de ce genre que l'entreprise aura à faire.
- **Ajout de stations de mesures de la qualité de l'air** sur tout le tour de la Fonderie (sur 360 degrés) avec des mesures journalières indépendantes.
- **Surveillance de tous les métaux et contaminants au potentiel cancérigène ou nocif pour la santé** (entre autres : arsenic, plomb, cadmium, nickel, particules fines, antimoine, chrome, etc.)
- **Suivi des particules fines (PM_{2,5})** afin de s'assurer du respect des normes en vigueur.
- **Études de biosurveillance de suivi** pour l'exposition aux métaux et contaminants pour l'ensemble de la population de Rouyn-Noranda.
- **Accès public et gratuit aux données** d'échantillonnage environnemental de la fonderie Horne de Glencore.

Je suis en désaccord avec le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore. Cela ne protégera pas la santé de la population de Rouyn-Noranda.

Je compte sur votre sens des responsabilités pour que ces demandes deviennent réalité afin que la santé de tous des québécois soient respectée. Ces demandes doivent être appliquées à toutes les usines sur le territoire québécois. Fini les passe-droits. Nous méritons tous de vivre dans un environnement sain.

Nom : 53-54

Adresse : 53-54

Code postal : 53-54

Adresse courriel : 53-54